

Mécanisme de gestion de la liste des experts

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À LA LISTE DES EXPERTS, VOUS DEVEZ REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Être un individu ayant une expertise dans le domaine des terrains contaminés et posséder les connaissances pertinentes relatives à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, **du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (prendre note que les aspects techniques dans la Politique sont remplacés par ceux du *Guide d'intervention*)**, du *Guide de caractérisation des terrains contaminés* et de ses documents de soutien. De plus, le candidat doit :
 - a) posséder un baccalauréat universitaire dans une discipline pertinente, notamment en biologie, chimie, génie ou géologie, être membre en règle de son ordre ou de son association professionnelle lorsque cela s'applique, et posséder au minimum 10 années d'expérience pertinente dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation des terrains contaminés, une année étant jugée pertinente si au moins 50 % de l'année a été consacrée à l'une ou l'autre des tâches suivantes :
 1. élaborer, réaliser, réviser ou évaluer des études de caractérisation et des travaux de réhabilitation incluant des travaux d'excavation, de traitement ou de confinement, contrôle et suivi;
 2. superviser ou coordonner d'autres professionnels et professionnelles ou techniciens et techniciennes dans l'exécution des tâches décrites au point 1. Les tâches constituent une expérience pertinente dans la mesure où le candidat peut démontrer qu'il a été un participant actif et un des principaux preneurs de décisions;
 3. émettre des conclusions ou des recommandations basées sur les résultats découlant d'études de caractérisation ou de travaux de réhabilitation.

OU

- b) posséder une formation post-secondaire dans une discipline pertinente et au minimum 15 années d'expérience pertinente, à titre de chargé de projet, dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation de terrains contaminés, une année étant jugée pertinente si au moins 50 % de l'année a été consacrée à l'une ou l'autre des tâches décrites précédemment et être membre en règle de son ordre ou de son association professionnelle lorsque cela s'applique.

L'expérience pertinente n'inclut pas l'expérience reliée seulement ou prioritairement à des activités non scientifiques ou non techniques associées à de tels travaux, comme la gestion de contrats, les vérifications et suivi budgétaires, les analyses juridiques et autres tâches de gestion similaires.

Une maîtrise ou un doctorat pertinent dans le domaine de l'environnement est reconnu comme correspondant respectivement à 1 et 2 années d'expérience.

- Respecter l'ensemble des autres conditions prévues au *Mécanisme de gestion de la liste des experts*.

PROCÉDURE

Rassembler toute l'information pertinente pour votre dossier. Tout individu qui postule une demande doit passer en revue les critères et les exigences énumérées dans la Gazette officielle du 25 janvier 2003 et s'assurer qu'il s'y conforme. Pour connaître les critères, les exigences et les définitions, veuillez consulter les documents de référence suivants disponibles sur le site Internet du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec à l'adresse www.ceaeg.gouv.qc.ca :

- *Gazette officielle du 25 janvier 2003;*
- *Manuel de l'expert.*

Remplir par la suite les sections 1 à 6 du formulaire d'inscription et fournir les renseignements s'y rattachant.

Lorsque des pièces justificatives sont exigées, telles que copie de diplômes ou autres, celles-ci devront être jointes au formulaire d'inscription. L'absence de certains renseignements peut entraîner un délai dans le traitement de votre demande.

Documents à fournir pour votre demande d'inscription à la Liste des experts :

- Le formulaire d'inscription (FO-12-GLE-01) rempli et signé par le candidat;
- Les pièces justificatives exigées en annexe du formulaire d'inscription;
- Le chèque couvrant les frais d'inscription à l'ordre du ministre des Finances selon la tarification établie : **(DR-12-EXPERTS-TARIF)**

Pour des renseignements supplémentaires, pour obtenir de la documentation ou pour soumettre votre candidature, voici nos coordonnées :

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Direction de l'accréditation et de la qualité
2700, rue Einstein, bureau E-2-220
Québec (Québec) G1P 3W8
Téléphone : 418 643-1301
Télécopieur : 418 528-1091

Courriel : ceaeg@mddelcc.gouv.qc.ca
Site Internet : www.ceaeg.gouv.qc.ca

APRÈS AVOIR SOUMIS VOTRE INSCRIPTION

Tous les renseignements divulgués au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques seront traités de façon confidentielle en accord avec les dispositions établies dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Les renseignements fournis serviront à vérifier et à déterminer la recevabilité de votre demande. Ils doivent donc être les plus complets et exacts possibles pour éviter les interprétations ou évaluations erronées. Le processus pourra ensuite se poursuivre avec la planification des étapes subséquentes (examen) et l'inscription sur la liste officielle, le cas échéant.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom et prénom du candidat	Nom			
	Prénom			
Adresse (résidence)				
	Ville		Code postal	
Adresse (bureau)				
	Ville		Code postal	
Choix de l'adresse	Si vous êtes retenu comme expert, quelle adresse utiliserez-vous : résidence <input type="checkbox"/> bureau <input type="checkbox"/>			
Tél. (résidence)		Cellulaire		
Tél. (bureau)		Télécopieur		
Courriel				

2. SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

SCOLARITÉ

Compléter le tableau en mentionnant votre formation académique (de la plus récente à la plus ancienne).

Diplôme	Spécialité	Année d'obtention

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Compléter le tableau en indiquant vos expériences de travail (de la plus récente à la plus ancienne). N'oubliez pas de mentionner tous les emplois pertinents que vous avez occupés, qu'ils soient à temps plein ou temps partiel. Pour les emplois à temps partiel, assurez-vous d'inscrire le nombre moyen d'heures travaillées par semaine. Également, il est important d'apporter des précisions sur vos responsabilités actuelles et antérieures en termes de gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de décrire les principales tâches accomplies (en annexe). Il est nécessaire de décrire séparément chacun des emplois occupés chez un même employeur.

Employeur	Période	Nombre d'heures par semaine	Titre de l'emploi	Annexe jointe
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Fournir en annexe	<input type="checkbox"/> Principales tâches par emploi effectué. <input type="checkbox"/> La copie des diplômes obtenus. <input type="checkbox"/> Une preuve de votre appartenance à un ordre professionnel ou une association professionnelle, le cas échéant. <input type="checkbox"/> Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de formation, connaissances, expérience détaillée, etc.).
--------------------------	--

3. PREUVE D'ASSURANCE

Fournir en annexe	<input type="checkbox"/> Preuve d'assurance responsabilité professionnelle couvrant les tâches dévolues, d'un montant minimal de 1 000 000 \$
--------------------------	---

4. ENGAGEMENT

Le processus prévoit que le candidat reçu doit respecter les engagements de l'expert au <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/experts> :

J'ai pris connaissance du contenu du document «Engagement de l'expert» et je comprends que je devrai m'y engager si ma candidature est retenue.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

5. CONSENTEMENT

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels établit que les renseignements personnels détenus par les organismes publics sont confidentiels, à moins que leur divulgation soit autorisée par la personne qu'ils concernent. Vous devez consentir à rendre disponible au CEAEQ toute l'information nécessaire pour une évaluation adéquate de votre demande d'inscription. Le cas échéant, les coordonnées des personnes retenues seront publiées sur la liste des experts.

J'accepte que les renseignements fournis soient divulgués au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et que, le cas échéant, mes coordonnées soient publiées sur la liste des experts.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

6. APPROBATION DU FORMULAIRE

J'atteste que les renseignements fournis sont conformes à la vérité. Je sais qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature.

Signature

Date

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 